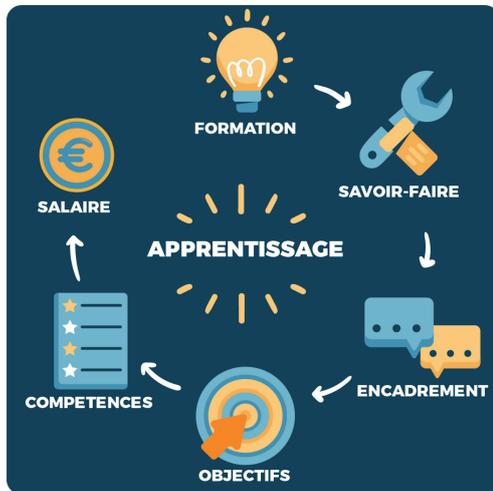


# TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



## INFO TAXE D'APPRENTISSAGE !

Vous n'avez pas encore choisi votre école/organisme de formation pour le versement de votre solde de taxe...

Sachez que l'**ADPS Formation** est habilitée à percevoir ce solde de la taxe d'apprentissage. N'hésitez pas à nous désigner sur votre plateforme.

Notre numéro SIREN : **451 502 918 00019**

Notre code UAI : **0631981L**

## Les 3 étapes à connaître 📌

### → CALCULER

le montant dû au titre de la masse salariale brute 2023



### → DÉCLARER ET PAYER

ce montant à l'URSSAF ou à la MSA via la DSN d'avril 2024



### → RÉPARTIR

vers le ou les établissements d'enseignement, les organismes d'insertion ou d'orientation professionnelle de votre choix via la plateforme SOLTÉA à compter du 27 mai 2024



## Modalités de versement de la TAXE D'APPRENTISSAGE !

Le solde de la **taxe d'apprentissage**, qui était jusqu'à présent directement versée par les employeurs aux établissements et/ou formations éligibles à percevoir le solde, doit désormais être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf ou de la MSA qui le transféreront à la caisse des dépôts et consignations.

Le taux du solde de la taxe d'apprentissage applicable à la masse salariale brute de l'année **2023** est de **0,09 %** (dépenses libératoires).

La répartition de ce solde se concrétisera par **SOLTÉA** : plateforme où les employeurs pourront désigner les établissements et formations qu'ils souhaitent soutenir. La **Caisse des Dépôts** effectuera alors le versement directement aux établissements désignés.

L'ADPS Formation est habilitée à percevoir le Solde de la Taxe d'Apprentissage. Vous pouvez effectuer ce versement en vous connectant sur la plateforme : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Plus d'informations : [La taxe d'apprentissage \(part principale et solde\) - Urssaf.fr](#)



Qu'est ce que la  
TAXE D'APPRENTISSAGE ?



Versement de la TAXE D'APPRENTISSAGE !



Plus d'informations : [Aide SOLTéA](#)

Pour plus d'informations, contacter Marion KELLIN  
au ☎ 06.08.15.62.69 ou par mail à ✉ [m.kellin@adps-formation.com](mailto:m.kellin@adps-formation.com)